



# COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 116 CC/30

Réunion du 14/03/2018

Membres : MM. LECOUR – BELORGEY – DA SILVA – FAORO – VALOT.

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

**Préambule : la FMI est obligatoire pour TOUS LES CHAMPIONNATS**

**Procédure :**

**En cas de dysfonctionnement de la tablette**

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

### **FMI NON REALISEE – JOURNEE du 25 FEVRIER 2018**

La commission

- prend note des constats d'échec signés par les clubs et les arbitres
- informe que les feuilles de match papier, des matchs ci-dessous, ont bien été reçues

### **Match 19708737 D4 A MFV 4 – MONTIGNY SUR AUBE 1 du 11/03/2018**

La commission prend connaissance des constats d'échec des clubs de MFV et MONTIGNY SUR AUBE

La Commission rappelle au club de MVF qu'il n'y a pas besoin de connexion internet au stade pour faire la F.M.I

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Amende 36€ à MVF 4.

### **Match 19708265 D3 – A FCAB 1 – VAL DE NORGE 2 du 11/03/2018**

### **Match 19925945 D4 – C FCAB 2 – TIL CHATEL 2 du 11/03/2018**

La commission prend connaissance des constats d'échec des clubs de FCAB, VAL DE NORGE, TIL CHATEL et de l'arbitre.

Le club de FCAB n'a pas réussi à récupérer les données du match.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

### **Match 20346912 U18 à 8 FEM Ent VILLERS LES POTS – LONGVIC 2 du 11/03/2018**

La Commission prend connaissance du mail de VILLERS LES POTS.

Le club de LONGVIC n'ayant pas l'identifiant et le mot de passe,

En cas d'utilisation de la feuille de match papier, la Commission rappelle qu'un rapport d'echec doit être établi et signé par les deux clubs.

Amende 36€ en cas de récidive à VILLERS LES POTS pour absence de constat d'échec

Amende 16 € en cas de récidive à LONGVIC 2 pour absence de code et identifiant

**Match 20329979 Critérium à 8 – B SEURRE 1 – POUILLY EN AUXOIS 1 du 11/03/2018**

La commission prend connaissance du constat d'échec des clubs de SEURRE et POUILLY EN AUXOIS.

La Commission rappelle au club de SEURRE qu'une seule récupération des rencontres et un seul chargement des données du match sont nécessaires. Plusieurs récupérations successives peuvent entraîner des dysfonctionnements de la FMI le jour du match.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

**Match 20349727 CCO SENIORS FEM à 8 TILLES FC 1 – TALMAY 1 du 12/03/2018**

La Commission prend connaissance du mail de TILLES.

Le club de TILLES ne pouvant pas récupérer les données de la rencontre, la commission valide la feuille de match papier

En cas d'utilisation de la feuille de match papier, la Commission rappelle qu'un rapport d'échec doit être établi et signé par les deux clubs.

Amende 36€ en cas de récidive à TILLES FC pour absence de constat d'échec

**F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD 10 et 11 Mars 2018**

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

**Journée du 11/03/2018****Retard transmission de la F.M.I :**

Amende 16€ : CHENOVE (D1) – GRESILLES FC (D1)

Amende 16€ en cas de récidive : ASPTT DIJON (D1)

**Non transmission de la F.M.I :** R.A.S

**SENIORS****FORFAIT****Match 19708133 D2 – B EF VILLAGES 1 – OUGES1 du 11/03/2018**

Forfait non déclaré d'OUGES.

**La Commission des Compétitions donne match perdu à OUGES 0 – 3 / -1 pt pour en reporter le bénéfice à EF VILLAGES**

Amende 100€ à OUGES.

**CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES**

- Match 19708003 D2 – A ST APOLLINAIRE 3 – FONTAINE LES DIJON 2 du 18/03/2018 se jouera le 17/03/2018 à 19 h 00.
- Match 19926053 D4 G DAIX 3 - ENT ETEVAUX 1 se jouera le 14/03/2018 à 20h30.
- La Commission des Compétitions informe les clubs de GEVREY, FCAB et AHUY que le vainqueur du match 20156120 CCCO GEVREY 1 – FCAB 1 du 31 Mars **jouera à AHUY le 02 Avril**. Le Président de la Commission se chargera de prévenir le club d'AHUY dès le Samedi soir.

Le club d'AHUY devra établir pour ce match une feuille de match papier

En conséquence le match 19708232 D3 A FCAB 1 – CREPAND 1 du 2/04/2018 est remis à une date ultérieure.

## TERRAINS IMPRATICABLES DU 11/03/2018

### REPROGRAMMATION DES MATCHS

#### La commission prend connaissance de la liste des matches remis :

Match 19707868 D1 – IS/TILLE 2 – DAIX 1 remis au 01/05/2018

Match 19707999 D2 – A FAUVERNEY 2 – ST APOLLINAIRE 3 remis au 01/04/2018

Match 19708396 D3 – B THURY 1 – DAIX 2 remis au 01/04/2018

Match 19708660 D3 – D TILLES FC 2 – CHAMPDOTRE LONGEAULT 1 remis au 01/04/2018

Match 19708662 D3 – D SAULON CORCELLES 2 – MERCEUIL 1 remis au 01/05/2018

Tout ces matchs peuvent se jouer en semaine avec accord des deux clubs .

## MATCHS REMIS TERRAINS IMPRATICABLES

#### Comment déclarer un terrain impraticable :

- Appliquer scrupuleusement les directives de l'article 19- TERRAIN IMPRATICABLE de l'annuaire Ligue.

- Pour les rencontres de district vous devez prévenir, immédiatement, le secrétariat du District, le club adverse, l'arbitre et autres officiels (Délégué District, Observateur et Accompagnateur d'arbitre) par courriel via la messagerie officiel et confirmer par un appel téléphonique.

Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 13 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés

2. Les clubs, dont une équipe senior aura deux matches de retard sur le calendrier en cours ou auront annulé deux rencontres d'une même équipe sur leurs terrains, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le district). Ce terrain de remplacement pourra être un terrain de même niveau, à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.

3. Par ailleurs en cas de terrain impraticable, la commission des compétitions pourra, sur décision motivée par la bonne exécution du calendrier, prononcer l'inversion du match.

Tout cas particulier sera examiné par la commission compétente.

#### Clubs ayant annulé deux rencontres sur leur terrain ou reporté 2 fois le même match :

##### D2 :

MAREY – prochain match le 18/03/2018.

##### D3 :

FCAB : prochain match le 25/03/2018.

ESTV : prochain match le 25/03/2018.

## COURRIERS

De ASFO : concernant les demandes de licence après le 31/01/2018.

La Commission rappelle "L'article 152 des RG de la FFF prévoit qu'aucun joueur, quel que soit son statut, ne peut participer à une rencontre de compétition officielle si sa licence a été enregistrée après le 31 janvier de la saison en cours. La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de football décide d'accorder une dérogation à ces dispositions pour permettre aux joueurs seniors masculins licenciés après le 31 janvier, d'évoluer dans les équipes des séries inférieures à la D1."

De M. MASSON S et CS AUXONNE : concernant le score du match 19708125 D2 - B AUXONNE – TALANT du 25/02/2018. Le résultat est AUXONNE CS : 3 – TALANT : 3.

De CREPAND : Pris note. (Voir rubrique Changements de dates et horaire)

## JEUNES

### FORFAITS

**Match 20014515 U15 D2 – B Ent SAULON CORCELLES – GRESILLES FC du 10/03/2018**

Forfait non déclaré de GRESILLES FC.

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 pt à GRESILLES FC pour en porter le bénéfice à SAULON CORCELLES.**

Amende 100 €.

**Match 20321657 U13 D3 – C TILLES FC 2 – CHENOVE 2 du 10/03/2018**

Forfait non déclaré de CHENOVE 2.

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 pt à CHENOVE 2 pour en porter le bénéfice à TILLES 2.**

Amende 60 €.

**Match 20321711 U13 D3 – A POUILLY EN AUXOIS – Ent FCCL 2 du 10/03/2018**

Forfait non déclaré de ENT FCCL 2.

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 pt à Ent FCCL 2 pour en porter le bénéfice à POUILLY EN AUXOIS.**

Amende 60 €.

**Match 19991080 U18 D2 – B LONGVIC 2 – TILLES FC du 11/03/2018**

Forfait déclaré de TILLES FC.

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 pt à TILLES FC pour en porter le bénéfice à LONGVIC 2.**

Amende 50 €.

### TERRAINS IMPRATICABLES - MATCHS REPORTEES du 11/03/2018

**Match 19924658 U18 D1 GEVREY 2 – VAL DE NORGE du 11/03/2018**

Remis par l'arbitre.

### CHANGEMENTS DE DATES ET/OU D'HORAIREES

- Match 19924663 U18 D1 – A GENLIS – UCCF du 25/03/2018 se jouera le 24/03/2018 à 16 h 00
- Match 19990975 U18 D2 – A JSIF 3 – Ent AUXONNE du 18/03/2018 se jouera le 17/03/2018 à 15 h 30
- Match 19991029 U18 D2 – A USSE – Ent VITTEAUX du 24/02/2018 se jouera le 14/04/2018 à 17h00 sur le terrain d'EPOISSES
- Match 19990966 U18 D2 – A Ent AUXONNE – CHEVIGNY ST SR 2 du 15/04/2018 se jouera le 20/05/2018
- Match 19991078 U18 D2 – B JDF 21 2 – UFCO du 10/03/2018 se jouera le 07/04/2018 à 17h00
- Match 19709002 U15 ACCESS QUETIGNY – GEVREY du 31/03/2018 se jouera à 13 h 30
- Match 20014464 U15 D2 – A Ent UFCO – Ent MVF 2 du 31/03/2018 se jouera à 13 H 00
- Match 20321878 U13 D1 – B QUETIGNY – Ent FAUVERNEY du 21/04/2018 se jouera le 17/03/2018 à 14h00
- Match 20321859 U13 D1 A ENT MVF – DFCO 2 se jouera le 26/05/2018
- Match 20321873 U13 D1 A MARSANNAY – MVF se jouera le 17/03/2018 à 17 h
- Match 20321847 U13 D1 A DFCO 2 – ASPTT 2 se jouera le 25/04/2018 à 15h
- Match 20321851 U13 D1 A DFCO 2 – DFCO F se jouera le 17/03/2018 à 14h

- Match 20321904 U13 D1 C USCD 3 – GEVREY se jouera le 17/03/2018.
- Match 20321765 U13 D2 – B CHEVIGNY SR SR 2 – USCD 4 du 21/04/2018 se jouera le 17/03/2018 à 14h00
- Match 20321792 U13 D2 – C MEURSAULT 1 – VAL DE NORGE 1 du 21/04/2018 se jouera le 17/03/2018
- Match 20321791 U13 D2 – C QUETIGNY 3 – LONGVIC 2 du 21/04/2018 se jouera le 17/03/2018 à 16h00
- Match 20321819 U13 D2 – D FAUVERNEY 2 – QUETIGNY 2 du 03/03/2017 se jouera le 17/03/2018 à 15h00
- Match 20321766 U13 D2 B UCCF 2 – MVF 3 se jouera le 17/03/2018 à 14h
- Match 20321705 U13 D3 B MARSANNAY 3 – ULFE se jouera le 17/03/2018 à 13h30
- Match 20321537 U13 D3 – E Ent UCCF 3 – Ent MVF 4 du 21/04/2018 se jouera le 17/03/2018 à 14h00
- Match 20321714 U13 D3 – A Ent RUFFEY STE MARIE 2 – GEVREY 3 du 10/03/2018 se jouera le 17/03/2018

## TOURNOIS

### BEAUNE :

**Le samedi 16 Juin 2018** : U10-U11 & U6-U7.

**Le dimanche 17 Juin 2018** : U8-U9 & U12-U13.

### GENLIS

**Samedi 19 Mai 2018** : Séniors Féminines à 8

**Dimanche 20 Mai 2018** : U7 – U11 - U15

**Lundi 21 Mai 2018** : U9 – U13 – U18

### DAIX

**Dimanche 6 Mai 2018** : U7 - U9

**Mardi 8 Mai** : U11

## POINTAGE FEUILLE DE MATCH U13 et FEUILLES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11

### FOOT ANIMATION

#### Plateaux U6-U7

Suite à la réception des feuilles de plateaux de SEURRE du 03/02/2018, la Commission procède à l'annulation de l'amende de 15 €

**Pointage plateaux du 10 mars 2018 - Mise à jour au 14 mars 2018**

**FEUILLES DE PRESENCE NON RECUES**

		U7		U9		U11	
		10-mars		10-mars		10-mars	
CHENOVE	506867					à Savigny	
CHENOVE	506867					à Longvic	
EF VILLAGES	524849	à Grésilles					
ESVO	512759			à St Rémy			
LONGVIC	526741					à Longvic	
MARSANNAY	524184					à Beaune	
MERCEUIL	531575			à Argilly			
MPL	581368			à Auxonne			
QUETIGNY	522263	à Dfco fém					
UCCF	553664			à Montigny			
VAL DE NORGE	590305			à Longchamp			

**FEUILLES DE BILAN NON RECUES**

		U7		U9		U11	
		10-mars		10-mars		10-mars	
DIJON ULFE	528772					x	
ENT CCOF	552615					x	
FCCL	546171			x			
JSIF	551317					à Is	
MVF	553295					x	
QUETIGNY	522263					x	
SEURRE	540450	x					
UCCF	553664	x					
VAL DE NORGE	590305	x					
VOUGEOT	521727					x	

**U13**

**Feuilles de matchs manquantes U13 – Journée 2 du 10/03/2018**

20321853 D1 A JSIF 1 – FONTAINE LES DIJON 1  
 20321824 D2 D MARSANNAY 2 – FAUVERNEY 2  
 20321684 D3 B MARSANNAY 3 – ENT PRECY 1  
 20321685 D3 B CHENOVE 1 – ENT VITTEAUX 2  
 20321543 D3 E JSIF 3 – EF VILLAGES 1

**Feuilles de défi-jonglages manquantes U13 – Journée 2 du 10/03/2018**

20321853 D1 A JSIF 1 – FONTAINE LES DIJON 1  
 20321824 D2 D MARSANNAY 2 – FAUVERNEY 2  
 20321685 D3 B CHENOVE 1 – ENT VITTEAUX 2  
 20321572 D3 D ENT CESSEY 1 – BESSEY 1  
 20321543 D3 E JSIF 3 – EF VILLAGES 1

**RAPPEL**

Les feuilles de matchs U13 et Plateaux U7 – U9 – U11 doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs. En cas de non envoi des feuilles de présence de plateau, une amende de 15 € sera appliquée.

## FEMININES

### REPROGRAMMATION DES MATCHS SUITE A L'ANNULATION GENERALE

Suite à l'annulation générale des rencontres du 5/03/2018 les matchs de championnats

- **U18 F sont reprogrammés au 31/03/2018. De ce fait, le 1<sup>er</sup> tour de la Coupe de Cote d'Or U18 FEM est reporté au 14/04/2018 et le 2<sup>ième</sup> tour au 1/05/2018**

#### Rappel

- Séniors à 8 et Critérium Séniors à 8 sont reprogrammés au 26 MARS 2018
- U15 F sont reprogrammées au 21 AVRIL 2018

### FORAITS

Match 20349721 Coupe CCO FEMININ DIJON – QUETIGNY du 12/03/2018

Forfait déclaré de DINAMO

La Commission des Commissions donne mach perdu 0 – 3 0 pt à DIJON DINAMO et dit QUETIGNY qualifié pour le prochain tour.

### CHANGEMENTS DE DATES ET/OU D'HORAIRES

- Match 20346911 U18 à 8 FEM Ent SAULON CORCELLES – BEAUNE du 10/03/2018 (journée 2) remis au 31/03/2018. La commission n'homologue pas la demande au 31/03/2018 car la Journée N°1 du 3/03/2018 est remise à cette date.
- Match 20349724 CCO FEMININE à 8 POUILLY EN AUXOIS – IS/TILLE du 12/03/2018 se jouera le 18/03/2018 à 18 h00
- Match 20329982 Critérium– B POUILLY EN AUXOIS – DIJON DINAMO du 19/03/2018 se jouera le 30/03/2018
- Match 20329991 Critérium – B POUILLY EN AUXOIS – Ent CHASSAGNE MONTRACHET du 30/04/2018 se jouer le 23/04/2018
- Match 20025200 CCO à 8 DUC 3 – REMILLY du 12/03/2018 se jouera le 15/03/2018
- Suite aux matchs de coupe de côte d'or Féminines le 12/03/2018, le match 20025183 Championnat FEMININES à 8 TILLES FC – IS/TILLE 2 du 11/12/2017 fixé par les deux clubs au 12/03/2018 est remis à une date ultérieure.
- Match 20025300 Championnat à 8 SENNECEY LES DIJON – DUC 3 du 16/04/2018 se jouera le 23/04/2018
- Match 20347283 U15 à 8 DFCO FEM 2 – JSIF 2 du 17/03/2018 se joura à 10 h 00

### FORFAIT

#### Match 20347270 U15 FEM à 8 CHENOVE – ENT VILLERS LES POTS du 24/02/2018

Après examen et regroupement des différentes informations concernant le match U15F Chenôve - Villers n°20347270 en date du 24 février à 14:00, il apparait que le club de Chenôve a accédé à la FMI le 24/02 à 15:52, soit 1h52 après le début programmé de la rencontre, et n'a rempli aucune feuille de match.

Outre le fait que les informations issues de la FMI contredisent la version selon laquelle l'éducatrice de Chenôve a rempli la feuille de match et signalé le forfait de Villers 15 minutes après le début programmé de la rencontre, soit 14:00, le club de Chenôve n'a pas respecté la procédure à suivre en cas de forfait.

Au vu de ces éléments, la Commission enregistre un forfait non déclaré du club de Chenôve pour ce match.  
Amende 30 € à CHENOVE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

**Le Président : B. LECOUR**  
**Secrétaire de séance : P. FAORO**